

CE QUE LA LOI A CHANGÉ DANS LES MUNICIPALITÉS

Femmes en Côte-d'Or : La parité, oui, mais...

Alors que l'Assemblée nationale discute aujourd'hui un projet de renforcement de la loi sur la parité, quelle est depuis 2001, en Côte-d'Or, la place des femmes dans les lieux de décision de la cité ?

LA Côte-d'Or : 707 communes, 707 maires et conseils municipaux, 1 810 adjoints. Dans tout cela combien de femmes ? La loi sur la parité en date du 6 juin 2000 a bouleversé la donne dans les institutions politiques, et notamment provoqué l'entrée massive des femmes dans les conseils municipaux. Promouvant l'égal accès des hommes et

des femmes aux mandats et aux fonctions électives, elle stipule en effet que dans les communes de plus de 3 500 habitants, chaque liste doit présenter 50 % de candidats des deux sexes, par tranche de six (détail expliquant qu'il subsiste au bout du compte un léger décalage).

C'est ainsi que par le seul scrutin de 2001, le nombre de femmes élues dans les conseils municipaux français s'est trouvé multiplié par deux, passant de 25,7 % (1995) à 47,5 % dans les communes de plus de 3 500 habitants. La Commission européenne estime que le seuil de 30 % est la condition minimale pour que l'élaboration des politiques reflète les valeurs de l'ensemble de la société : autant dire que la loi sur la parité a constitué une avancée remarquable !

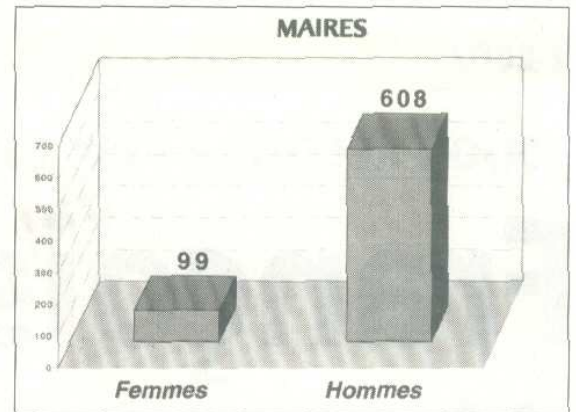
En Côte-d'Or la loi ne concerne que 17 communes (1). Mais dans les 690 autres, elle a toutefois eu un léger effet d'entraînement. Ainsi au total depuis 2001, les femmes représentent 39 % des 7 780 conseillers

municipaux de Côte-d'Or, contre 21,5 % en 1995.

Le creux exécutif

Mais parce que la loi ne porte que sur la composition des conseils municipaux, on constate en Côte-d'Or comme dans toute la France, une distorsion entre le nombre de conseillères municipales et la place faite aux femmes dans les exécutifs municipaux. Ainsi à Dijon, où la proportion de conseillères municipales est passée de 27 % en 1995 à 49 % en 2001, la proportion d'adjointes au maire, qui a pourtant quadruplé, ne reste que d'un quart. Proportion qui prévaut également sur le département dans son ensemble (24,6 % de femmes adjointes). Quant aux premières adjointes, elles sont en Côte-d'Or presque cinq fois moins que les hommes occupant le même poste.

Enfin si la délégation n'est pas toujours masculine, elle reste tout au moins sexuée — les femmes seront bien sûr, plus volontiers déléguées à la santé, aux affaires sociales ou à l'éducation,



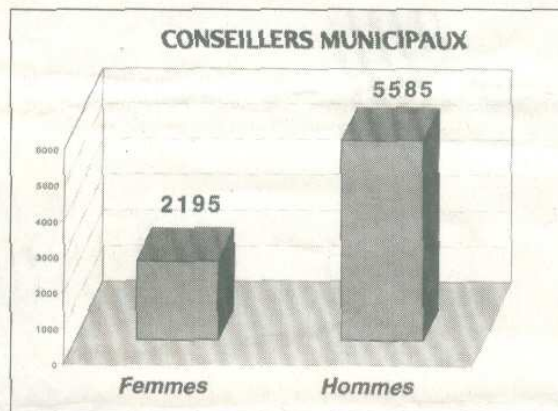
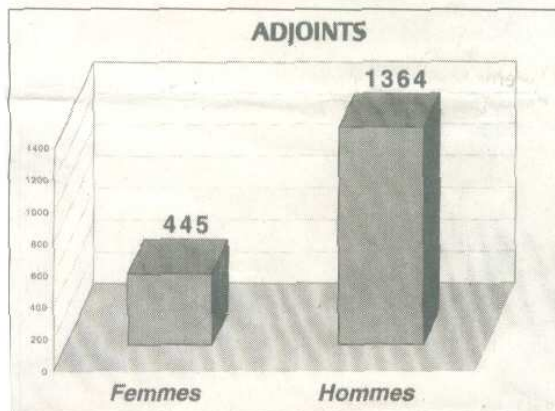
qu'aux finances, la tranquillité publique ou le développement économique...

Par ailleurs, les têtes de listes électorales demeurant souvent des hommes, on n'a constaté en 2001 qu'une faible augmentation de la proportion de femmes maires. On notera pourtant qu'en la matière, la Bourgogne (13 % de femmes maires) occupe avec la Corse et l'Île de France une place de leader dans le pays.

Le département arbore même un taux de 14 %, avec ses 99 femmes maires (contre 66 en 1995). Mais toutes sont

à la tête de l'une de ces communes qui, certes majoritaires en Côte-d'Or, ne sont pas soumises à la loi sur la parité (moins de 3 500 habitants). Toutes sauf une : exception venant confirmer, depuis 2005 seulement, la règle de ce monopole masculin, la députée Claude Darciaux, maire de Longvic (8 962 habitants). A en juger l'attribution réelle des fonctions électives (2), l'esprit de la loi qui tendait à donner plus de responsabilités aux femmes, semble donc encore... une vue de l'esprit.

Joséphine BATAILLE



Sources : ministère de l'Intérieur et Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, d'après les chiffres des élections de 2001.

(1) Auxonne, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Genlis, Is-sur-Tille, Longvic, Marsannay-la-Côte, Montbard, Nuits-Saint-Georges, Quetigny, Saint-Apollinaire, Semur-en-Auxois et Talant.

(2) Le projet de renforcement de la loi sur la parité, destiné à l'instaurer dans les exécutifs municipaux notamment, est aujourd'hui discuté à l'assemblée.